



Abonnement transport

Par Mugife

Bonjour, j'ai un abonnement de transport prélevé mensuellement sur mon compte, pour les bus de ma ville. En septembre, ma carte ne marchait plus, donc à partir de septembre j'ai payé mon bus en liquide.

Je me suis rendue à l'agence qu'en janvier car malheureusement je souffre de douleurs chroniques et le traitement m'occasionne des troubles de la mémoire, donc je pensais à me rendre à l'agence toujours à la mauvaise heure.

Je m'y suis rendue en janvier et il s'avère que c'est leur logiciel qui a désactivé ma carte, par contre ils ont continué à prélever l'abonnement depuis septembre.

J'ai demandé logiquement le remboursement de ces 3 mois et ils refusent absolument de me rembourser, alors que c'est eux qui ont désactivé la carte sous prétexte que c'est de ma faute pour eux car je ne les ai pas prévenus que ma carte marchait plus.

Là j'ai fait appel à la mairie pour voir si elle peut intervenir, mais sinon quels sont mes recours ?

Par AGeorges

Bonsoir Mugife,

A votre place, j'enverrais une LRAR disant à peu près :

Messieurs,

VOUS avez désactivé ma carte de transport, sans raison connue et donc par erreur, depuis le mois de septembre. Vous ne m'avez donc pas fourni le service associé aux paiements que vous avez continué à effectuer par prélèvements.

Je ne suis nullement responsable du fait que vous ne sachiez pas associer un paiement à une carte normalement en service.

Conformément à l'article 1302 du Code Civil, vous voudrez donc bien me rembourser les prélèvements indus de la période concernée.

(formule)